

Accusé de réception en préfecture 002-423119395-20250911-BUREAU-4246-DE Date de télétransmission : 16/09/2025 Date de réception préfecture : 16/09/2025

N° 4246

CONSEIL DU BUREAU DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L'AISNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU 11 SEPTEMBRE 2025

L'AN 2025, le 11 SEPTEMBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

MM. GRZEZICZAK, Président, et RAMPELBERG, Vice-Président.

MM. DELHAYE et LIEZ, Administrateurs.

Pouvoirs: M. CREMONT, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

M. MUZART, Administrateur, à M. RAMPELBERG.

Excusée: Mme MARICOT, Administratrice.

Assistés de : MM. DOURLEN, Directeur Général, ROBERT et SIMONNOT, Directeurs Généraux

Adjoints, Mmes MOINAT et PLANCKAERT, Directrices de services.

Mmes HERMI, Responsable Gouvernance.

Début de séance à 10 h 00 - le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

TERGNIER - RUES REBEQUET ET ROSTAND - TRAVAUX DE TRAITEMENT DE FACADES

Les immeubles, sis rues Rebequet et Rostand à Tergnier, présentent des désordres grandissant sur les maçonneries de façades pouvant occasionner des situations accidentelles vis à vis de nos locataires et des tiers. Il est donc nécessaire d'y remédier dans les meilleurs délais.

Ce site est composé de la façon suivante :

- Entrées B et C rue Rostand (2 immeubles)
- Entrées A, A1 et D rue Rebequet (2 immeubles)

Les travaux à réaliser sont

- reprise des bétons éclatés en façades et pignons ainsi que les jardinières de balcon.
- nettoyage des façades briques et des toitures.
- peinture des parties bétons en façades et pignons.
- peinture des gardes corps.



Estimation des travaux :160 000,00 € HT

Afin de mener à bien cette opération, il est demandé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à effectuer toutes démarches nécessaires et à signer tous les actes correspondants.

A l'appui des informations complémentaires fournies, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord à la proposition ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président, Freddy Grzeziczak.